

## Partie 3. Compte de résultat

Ces documents sont à établir par tout OLS conformément à la présentation normalisée ci-après. Aucune ligne, colonne, ou rubrique ne doit y être ajoutée ou retirée, ou modifiée dans son libellé et sa teneur.

Les lignes et colonnes spécifiques à certaines familles d'OLS (SEM, OPH, sociétés) font systématiquement l'objet d'une mention explicite et n'ont pas à être renseignées par les autres OLS. Par exemple les colonnes « Dont secteur agréé » sont spécifiques aux SEM agréées et ne doivent pas être renseignés par les organismes des autres familles.